

Département d'Eure-et-Loir, commune de  
**Goussainville**



**Plan local d'urbanisme**

Pos initial approuvé le 18 février 1988  
1ère modification approuvée le 31 octobre 1990  
2e modification approuvée le 12 janvier 1992  
3e modification approuvée le 16 décembre 1993  
4e modification approuvée le 20 mars 1995  
5e modification approuvée le 5 janvier 2006

Pu prescrit le 26 juin 2015  
Pu arrêté le 22 janvier 2019  
Pu approuvé le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune de Goussainville

Le maire,  
Michel Cadot

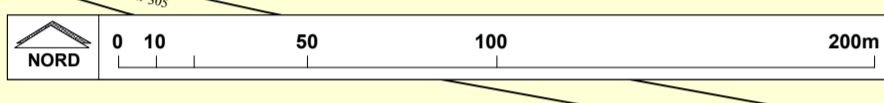
**RÈGLEMENT - DOCUMENT GRAPHIQUE**  
plan de zonage du bourg et des hameaux

**GILSON & ASSOCIÉS**

Date : 19 sept. 2019 Phase : Approbation Échelle : 1 / 2 000 Pièce n° **4.3**

Maire de Goussainville, 13, rue de Paris (28410)  
tél. 02 37 43 27 31 courriel : mairie.goussainville@orange.fr

Agence Gilson & associés SAS, urbanisme et paysage  
2, rue des Côtés, 28000 Chartres / courriel : contact@gilsonpaysage.com



**LÉGENDE DU ZONAGE**

--- Limite de zone

- Ua Secteur de centre bourg, bâti ancien
- Uah Secteur de hameaux, bâti ancien
- Ub Secteur du bourg, bâti récent
- Ubh Secteur de hameaux, bâti récent
- UE Zone d'équipements collectifs
- UX Zone d'activités économiques
- 2AU Secteur d'urbanisation future à long terme
- A Zone d'activités agricoles
- Ap Secteur de protection du paysage en zone agricole
- N Zone naturelle
- Ne Secteur naturel accueillant des équipements collectifs
- Nj Secteur de jardins

**OAP** secteur soumis à orientations d'aménagement

Éléments repérés au titre de l'article L. 151-19 :

- Bâti et mur

Éléments repérés au titre de l'article L. 151-23 :

- Mare
- Bosquet / bois

▬ Droit de préemption urbain instauré par la délibération du conseil municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019

**Liste des emplacements réservés**

n°	Désignation	Superficie approximative	Bénéficiaire
1.	Accès au nouveau parking de l'église	110 m <sup>2</sup>	Commune
2.	Élargissement de l'impasse Saint-Thibault	180 m <sup>2</sup>	Commune
3.	Aménagement / sécurisation du carrefour	70 m <sup>2</sup>	Commune
4.	Agrandissement de la station d'épuration	1 400 m <sup>2</sup>	Commune

